

MAIRIE DE PROUVAIS

3 rue de la Place
02190 PROUVAIS

Tel : 03.23.79.81.28
mairie@prouvais.fr

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE PROUVAIS

NOM :
Prénom :
Adresse :
Tel :

désire louer du : au la salle polyvalente de Prouvais.

Prix de la location €

- Les tarifs applicables au 01/01/2024 pour la location de la salle ont été fixés par délibération en date du **08 décembre 2023**.
- Ont été déposés en mairie de Prouvais lors de la réservation :
 - Une attestation d'assurance **responsabilité civile**.
 - Un chèque de : **250€** de caution en cas de dégradations sur les tables
 - Un chèque de : **50€** de caution en cas ménage non fait ou de petites dégradations
 - Un titre de 300€ (ou 250€ pour les habitants de Prouvais) correspondant à la location de la salle sera émis dès le dépôt du dossier complet de réservation et sera à régler auprès du Service de gestion Comptable de Laon. Nous vérifierons le règlement de la location avant la remise des clés.
 - L'utilisateur s'engage à user du matériel et des locaux avec le maximum de soin, à faire respecter l'ordre et la bienséance. Si une buvette est installée, il s'engage à respecter les conditions émises par la loi du 7 janvier 1959 concernant les débits de boissons. La salle doit être utilisée à titre privé, la vente de billets est interdite à l'entrée de cette salle.
- Les points suivants devront être respectés :
 - ✓ Le stationnement est interdit sur le chemin d'accès, passage des véhicules de secours et de véhicules agricoles,
 - ✓ Ne rien punaiser, clouer, agraffer, scotcher sur les murs,
 - ✓ Recouvrir les tables de nappes et les manipuler avec précaution pour le rangement,
 - ✓ Balayer puis nettoyer la salle et les annexes après utilisation (ne jamais laver à grande eau, utiliser la serpillère,)
 - ✓ Mettre les bouteilles dans la benne à verre toute proche,
 - ✓ Sortir les poubelles bien fermées dans des sacs étanches dans la poubelle marron, le tri vous revient et vous mettez les cartons et plastiques dans la poubelle jaune.
 - ✓ Utiliser une sono adaptée à la taille de la salle,
 - ✓ Il est bien sûr interdit de fumer dans la salle et d'y faire pénétrer des animaux.

- Un état des lieux sera établi lors de la remise des clés et après la location le lundi soir. Chaque dégradation constatée et réparable par nos soins (trou de punaise, scotch, agrafe, choc léger) sera facturée 50€. Pour les dégradations importantes, un devis sera demandé à un professionnel et la caution sera conservée en attendant les réparations.
- En cas de nettoyage mal effectué ou traces sur les murs, les portes, un supplément de 50€ vous sera facturé.
- La commune se réserve le droit de vérifier le respect du règlement après installation de la salle par vos soins.
- Toute table rayée ou abimée sera facturée 250€. Toute chaise abimée sera facturée 50€.
- Le matériel de cuisine, les extincteurs détériorés seront facturés sur devis d'où l'importance d'être bien assuré.
- La location de vaisselle est possible. Renseignez-vous auprès de la personne qui fera l'état des lieux.

Fait à Prouvais, le

Le Maire,
Pierre-André BOULANGER

Bon pour accord,

Le Locataire,

AVANT LOCATION	APRÈS LOCATION	SIGNATURES